



31/03/2021

Fonds de droit français

**GROUPAMA
ENTREPRISES**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du commissaire aux comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19
7. Annexe(s)	47
Caractéristiques de l'OPC (suite)	48
Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte	52

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part R, C - Code ISIN : FR0013278702

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts est comprise dans une fourchette de 0 à 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 février 2021

Mise à jour des performances à fin décembre 2020.

10 mars 2021

Fonds monétaires : catégorisation « article 6 ».

Mise à jour réglementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

15 juin 2021

Mise à jour des frais courants des DICI à fin mars 2021.

3. RAPPORT DE GESTION

L'année écoulée a été marquée par l'épidémie de Coronavirus et ses conséquences économiques. Quand elle atteint les pays occidentaux en mars et que ceux-ci se confinent, se déclenche la plus grave crise sur le marché monétaire depuis les subprimes : le marché se ferme, les spreads augmentent fortement : en quelques jours, le 1 an sur les financières A-1 passe de eonia+20 à eonia +35. Les fonds monétaires subissent de forts rachats et ne peuvent plus être en position d'investissement sur le marché. Les corporates connaissent alors de gros problèmes de financement. L'intervention rapide et efficace de la BCE permet de rassurer et au marché de se réouvrir. Les fonds monétaires peuvent à nouveau investir et profitent alors de niveaux élevés. Ces spreads d'émission vont cependant être amenés à baisser tout au long de l'année. Peu à peu, les primes d'émission des financières A-1 deviennent même négatives pour finir à eonia-3 en moyenne à fin mars. Sur les financières A-2, le mouvement a été encore plus brutal, les niveaux de 1 an passant de -0.02 à -0.50 !

La BCE ayant mené des opérations de financement à des taux très généreux, aussi bien via les programmes d'achat d'actifs que les diverses TLTRO. Ainsi, l'excédent de liquidité a récemment franchi la barre de 4.000 milliards d'euros ; les banques regorgent actuellement de liquidités et n'ont que très peu de besoins. Le marché du crédit a suivi également le même mouvement. La performance du fonds a suivi la même courbe : elle a souffert au mois de mars 2020 avec la dégradation du marché, puis a pleinement profité du mouvement de resserrement des spreads.

Notre repositionnement assez tôt sur cette classe d'actifs et avec une préférence pour la zone 9-12 mois a permis d'optimiser cette contribution à la performance. Ainsi la partie obligations est passée de 4.5% début 2020 à 17% à fin mars 2021. Dans le même temps, la WAL a légèrement baissé, de 105 à 95 jours.

La valorisation de Groupama Entreprises IC est passée de 2.267,11 au 31/03/2020 à 2.261,20 au 31/03/2021 et la performance de Groupama Entreprises IC a été de -0.26% sur l'année, contre -0.47% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises ID est passée de 9.873,69 au 31/03/2020 à 9.847,95 au 31/03/2021 et la performance de Groupama Entreprises ID a été de -0.26% sur l'année, contre -0.47% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises M est passée de 1.039,18 au 31/03/2020 à 1.036,47 au 31/03/2021 et la performance de Groupama Entreprises M a été de -0.26% sur l'année, contre -0.47% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises N est passée de 559,54 au 31/03/2020 à 557,69 au 31/03/2021 et la performance de Groupama Entreprises N a été de -0.33% sur l'année, contre -0.46% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises R est passée de 497,37 au 31/03/2020 à 496,07 au 31/03/2021 et la performance de Groupama Entreprises R a été de -0.27% sur l'année, contre -0.46% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

« A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous, qui remettrait en cause la continuité d'exploitation :

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en place de swing pricing, mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement. »

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA BANQUE POSTALE 270121 FIX -0.56	350 005 444,53	350 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 250121 FIX -0.56	300 014 000,65	300 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 290321 FIX -0.55	300 013 750,63	300 000 000,00
BNP PARIBAS 080720 FIX -0.6	300 005 000,08	300 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260121 FIX -0.56	300 004 666,74	300 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 150121 FIX -0.56	300 004 666,74	300 000 000,00
BQ POSTALE ZCP 05-01-21	300 004 666,74	300 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 300321 FIX -0.55	300 004 583,40	300 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260321 FIX -0.55	300 004 583,40	300 000 000,00
ITALIE 3.75%10-010321	290 346 400,00	290 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 730 000 000,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 730 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par le groupe GROUPAMA et ses filiales.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

I.2. Composition de la rémunération

I.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

I.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
 - Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision

viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

(le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

(la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en oeuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019</i>	<i>6 459 435 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3^e tiers)</i>	<i>236 432 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2^e tiers)</i>	<i>210 087 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1^{er} tiers)</i>	<i>226 975 euros</i>

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	<i>7 822 602 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 004 180 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama Entreprises

Exercice clos le 31 mars 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Entreprises,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Entreprises constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Signé numériquement par
YOUSSEF BOUJANOUI
DN : cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Raison : Je certifie l'exactitude et
l'intégrité de ce document
Date : 2021.07.13 09:54:34 +02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2021 en EUR

ACTIF

	31/03/2021	31/03/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 053 645 972,30	2 396 177 021,34
Actions et valeurs assimilées		
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	624 435 644,61	126 164 387,79
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé	624 435 644,61	126 164 387,79
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	3 429 096 619,89	2 270 012 502,55
Négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 389 376 357,84	1 601 779 687,25
Titres de créances négociables	2 231 389 458,75	1 516 760 046,64
Autres titres de créances	157 986 899,09	85 019 640,61
Non négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 039 720 262,05	668 232 815,30
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	113 707,80	131,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	113 707,80	131,00
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	299 787,33	339 815,10
Opérations de change à terme de devises		
Autres	299 787,33	339 815,10
COMPTES FINANCIERS	959 861 980,37	378 016 030,37
Liquidités	959 861 980,37	378 016 030,37
TOTAL DE L'ACTIF	5 013 807 740,00	2 774 532 866,81

PASSIF

	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 950 784 796,24	2 781 976 729,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 801 944,04	-2 435 032,01
Résultat de l'exercice (a,b)	-4 614 314,20	-5 705 258,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	4 938 368 538,00	2 773 836 438,90
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 665,00	32 905,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	7 665,00	32 905,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	7 665,00	32 905,00
DETTES	75 431 187,70	538 513,08
Opérations de change à terme de devises		
Autres	75 431 187,70	538 513,08
COMPTES FINANCIERS	349,30	125 009,83
Concours bancaires courants	349,30	125 009,83
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	5 013 807 740,00	2 774 532 866,81

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2021 en EUR

	31/03/2021	31/03/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.449		100 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.45		100 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.463		100 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.467		100 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.477		100 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.48	50 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.485	70 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.515	30 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.508	30 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.495	100 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.495	70 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.519	30 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.51	60 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.503	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	100 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	40 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2021 en EUR

	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6,17	7 568,22
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 912 597,76	437 669,11
Produits sur titres de créances	-366 771,25	-2 529 392,59
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	118 777,75	8 119,45
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 664 610,43	-2 076 035,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	24,37	
Charges sur instruments financiers à terme	4 969,79	1 191,46
Charges sur dettes financières	2 738 096,50	2 372 559,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 743 090,66	2 373 751,43
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-78 480,23	-4 449 787,24
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 349 645,68	3 687 864,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-3 428 125,91	-8 137 651,24
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 186 188,29	2 432 392,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-4 614 314,20	-5 705 258,54

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité de référence est l'euro.

La valeur liquidative de l'OPCVM à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing.

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF

=> Valeurs négociées dans la zone Euro :

Dernier cours du jour de valorisation

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

▮ Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

▮ Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

▮ **Opérations de gré à gré**

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

▮ **Opérations à terme ferme et conditionnelles**

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

▮ **Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres**

- Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

▮ **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- **Pour les contrats à terme fermes** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnels** en équivalent sous-jacent

• **Pour les swaps**

▮ Swaps de taux adossés ou non adossés

- Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.

▮ Autres Swaps

- Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

▮ **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Méthode des coupons courus.

▮ **Méthode de comptabilisation des frais**

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'Investisseur (DICI).

Parts IC, ID et M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,25 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€ TTC selon la complexité
Frais de transactions	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Parts N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,00 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€ TTC selon la complexité
Frais de transactions	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Parts R :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0.35 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€ TTC selon la complexité
Frais de transactions	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts GROUPAMA ENTREPRISES IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA ENTREPRISES ID	Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes	Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes
Parts GROUPAMA ENTREPRISES M	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA ENTREPRISES N	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA ENTREPRISES R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2021 en EUR

	31/03/2021	31/03/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 773 836 438,90	4 175 032 099,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 363 289 418,71	16 990 690 001,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 187 558 818,46	-18 378 247 160,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	32 937,51	292 732,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 325 870,12	-3 756 884,48
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 544 229,12	-1 996 951,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 295 012,55	-1 750 783,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 750 783,43	-246 168,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	66 786,49	-39 746,22
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	26 625,27	-40 161,22
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	40 161,22	415,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 428 125,91	-8 137 651,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	4 938 368 538,00	2 773 836 438,90

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	509 533 018,71	10,32
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 14 902 625,90	2,32
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	624 435 644,61	12,64
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	220 376 464,36	4,46
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	801 075 512,23	16,22
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 179 961 548,23	23,89
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	29 975 933,93	0,61
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	149 981 939,62	3,04
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	8 004 959,47	0,16
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	1 039 720 262,05	21,06
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	3 429 096 619,89	69,44
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	730 000 000,00	14,78
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	730 000 000,00	14,78
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	509 533 018,71	10,32			114 902 625,90	2,33		
Titres de créances	3 015 582 357,77	61,06	413 514 262,12	8,37				
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							959 861 980,37	19,44
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							349,30	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	730 000 000,00	14,78						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	369 293 948,45	7,48	255 141 696,16	5,17						
Titres de créances	1 686 683 759,55	34,15	1 742 412 860,34	35,28						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	959 861 980,37	19,44								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	349,30									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	300 000 000,00	6,07	430 000 000,00	8,71						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	299 787,33
TOTAL DES CRÉANCES		299 787,33
DETTES		
	Achats à règlement différé	75 045 226,93
	Rachats à payer	49 940,71
	Frais de gestion fixe	336 020,06
TOTAL DES DETTES		75 431 187,70
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-75 131 400,37

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC		
Parts souscrites durant l'exercice	6 896 197,87950	15 617 903 311,16
Parts rachetées durant l'exercice	-5 746 061,75440	-13 012 745 810,75
Solde net des souscriptions/rachats	1 150 136,12510	2 605 157 500,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 987 795,36980	
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID		
Parts souscrites durant l'exercice	15 832,1005	156 259 562,62
Parts rachetées durant l'exercice	-22 813,6127	-225 028 249,70
Solde net des souscriptions/rachats	-6 981,5122	-68 768 687,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	350,1700	
Part GROUPAMA ENTREPRISES M		
Parts souscrites durant l'exercice	185 257,63700	192 345 573,74
Parts rachetées durant l'exercice	-144 091,90900	-149 595 433,02
Solde net des souscriptions/rachats	41 165,72800	42 750 140,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	131 920,10500	
Part GROUPAMA ENTREPRISES N		
Parts souscrites durant l'exercice	602 310,70110	336 761 141,74
Parts rachetées durant l'exercice	-1 338 423,12430	-748 310 919,36
Solde net des souscriptions/rachats	-736 112,42320	-411 549 777,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	403 793,52590	
Part GROUPAMA ENTREPRISES R		
Parts souscrites durant l'exercice	120 790,127	60 019 829,45
Parts rachetées durant l'exercice	-104 393,221	-51 878 405,63
Solde net des souscriptions/rachats	16 396,906	8 141 423,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	157 630,197	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part GROUPAMA ENTREPRISES M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ENTREPRISES N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ENTREPRISES R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2021
Parts GROUPAMA ENTREPRISES IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	2 611 629,54 0,08
Parts GROUPAMA ENTREPRISES ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	76 738,52 0,08
Parts GROUPAMA ENTREPRISES M Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	96 206,15 0,08
Parts GROUPAMA ENTREPRISES N Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	512 427,79 0,15

	31/03/2021
Parts GROUPAMA ENTREPRISES R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	52 643,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-4 614 314,20	-5 705 258,54
Total	-4 614 314,20	-5 705 258,54

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 056 031,47	-3 599 325,89
Total	-4 056 031,47	-3 599 325,89

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 111,49	-137 203,18
Total	-3 111,49	-137 203,18

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-123 371,00	-178 744,51
Total	-123 371,00	-178 744,51

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-361 246,78	-1 656 850,39
Total	-361 246,78	-1 656 850,39

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-70 553,46	-133 134,57
Total	-70 553,46	-133 134,57

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 801 944,04	-2 435 032,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-7 801 944,04	-2 435 032,01

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 101 061,51	-1 666 986,52
Total	-7 101 061,51	-1 666 986,52

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 448,16	-63 543,41
Total	-5 448,16	-63 543,41

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-216 018,50	-82 784,33
Total	-216 018,50	-82 784,33

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-355 876,87	-560 057,36
Total	-355 876,87	-560 057,36

	31/03/2021	31/03/2020
Parts GROUPAMA ENTREPRISES R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-123 539,00	-61 660,39
Total	-123 539,00	-61 660,39

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2017	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021
Actif net Global en EUR	3 334 781 165,23	3 024 762 702,94	4 175 032 099,16	2 773 836 438,90	4 938 368 538,00
Parts GROUPAMA ENTREPRISES IC en EUR					
Actif net	2 538 933 421,55	2 407 397 769,62	2 970 992 150,52	1 899 063 921,98	4 494 800 088,92
Nombre de titres	1 109 913,66300	1 055 129,13060	1 305 969,65900	837 659,24470	1 987 795,36980
Valeur liquidative unitaire	2 287,50	2 281,61	2 274,93	2 267,11	2 261,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,82	-1,16	-2,63	-1,99	-3,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,60	-3,60	-4,44	-4,29	-2,04
Parts GROUPAMA ENTREPRISES ID en EUR					
Actif net	182 436 698,56	51 797 930,04	1 218 981,48	72 390 730,58	3 448 455,21
Nombre de titres	18 312,3045	5 212,7045	123,0330	7 331,6822	350,1700
Valeur liquidative unitaire	9 962,51	9 936,86	9 907,76	9 873,69	9 847,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,52	-5,05	-11,49	-8,66	-15,55
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,04	-15,71	-19,36	-18,71	-8,88
Parts GROUPAMA ENTREPRISES M en EUR					
Actif net	531 406 276,26	439 303 790,03	328 123 011,47	94 309 800,88	136 730 838,27
Nombre de titres	506 812,77200	420 054,54000	314 667,03000	90 754,37700	131 920,10500
Valeur liquidative unitaire	1 048,52	1 045,82	1 042,76	1 039,18	1 036,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,37	-0,53	-1,20	-0,91	-1,63
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,73	-1,65	-2,03	-1,96	-0,93

	31/03/2017	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021
Parts GROUPAMA ENTREPRISES N en EUR					
Actif net	82 004 768,86	126 263 213,25	746 071 323,08	637 827 062,59	225 193 324,34
Nombre de titres	144 944,74330	223 904,27310	1 327 841,43880	1 139 905,94910	403 793,52590
Valeur liquidative unitaire	565,76	563,91	561,87	559,54	557,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,20	-0,28	-0,65	-0,49	-0,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,79	-1,28	-1,49	-1,45	-0,89
Parts GROUPAMA ENTREPRISES R en EUR					
Actif net			128 626 632,61	70 244 922,87	78 195 831,26
Nombre de titres			257 725,173	141 233,291	157 630,197
Valeur liquidative unitaire			499,08	497,37	496,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,44	-0,43	-0,78
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,66	-0,94	-0,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN BANK 0.625% 08-09-21	EUR	18 200 000	18 339 651,34	0,37
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.65% 16-09-21	EUR	4 700 000	4 709 194,38	0,10
VOLKSWAGEN LEASING E3R+0.45% 02-08-21	EUR	13 400 000	13 414 941,00	0,27
VW 0 3/8 04/12/21	EUR	38 984 000	39 132 205,95	0,79
TOTAL ALLEMAGNE			75 595 992,67	1,53
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 0.875% 03-12-21	EUR	3 500 000	3 539 843,18	0,07
TOTAL DANEMARK			3 539 843,18	0,07
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 09-02-22	EUR	20 000 000	20 348 071,23	0,42
ESPAGNE 5.5%11-300421	EUR	82 500 000	87 064 679,79	1,76
NT CONS FIN 0.5% 04-10-21 EMTN	EUR	24 000 000	24 174 320,55	0,49
TOTAL ESPAGNE			131 587 071,57	2,67
ETATS-UNIS				
BAT CAPITAL E3R+0.5% 16-08-21	EUR	41 692 000	41 736 401,98	0,85
G E3R+1.0% 27-07-21 EMTN	EUR	14 113 000	14 167 684,35	0,28
TOTAL ETATS-UNIS			55 904 086,33	1,13
FRANCE				
C E3R+0.68% 20-04-21 EMTN	EUR	4 200 000	4 201 709,17	0,08
TOTAL FRANCE			4 201 709,17	0,08
ITALIE				
BTPS 3 3/4 05/01/21	EUR	60 000 000	61 143 521,04	1,24
ISPIM 2 06/18/21	EUR	52 351 000	53 448 341,50	1,08
ITALIE 3.75%06-010821	EUR	100 000 000	102 032 328,73	2,07
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.05% 15-04-21	EUR	55 000 000	55 022 516,87	1,11
ITALY CERT DI CRED DEL TESORO ZERO CPONA ZCP 29-06-21	EUR	25 000 000	25 030 500,00	0,51
TOTAL ITALIE			296 677 208,14	6,01
PAYS-BAS				
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.0% 24-05-21	EUR	7 500 000	7 577 779,11	0,15
TOTAL PAYS-BAS			7 577 779,11	0,15
ROYAUME-UNI				
NATWEST MKTS E3R+0.72% 18-06-21	EUR	36 622 000	36 672 695,02	0,74
VOD 1 1/4 08/25/21	EUR	12 500 000	12 679 259,42	0,26
TOTAL ROYAUME-UNI			49 351 954,44	1,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			624 435 644,61	12,64
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			624 435 644,61	12,64
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
METRO AG ZCP 10-06-21	EUR	5 000 000	5 000 000,00	0,10
UNICREDIT BANK AG 050821 FIX -0.24	EUR	30 000 000	30 050 843,91	0,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ALLEMAGNE			35 050 843,91	0,71
BELGIQUE				
BARRY CAL ZCP 12-04-21	EUR	5 000 000	5 000 720,23	0,11
BELG TREA BILL ZCP 15-07-21	EUR	50 000 000	50 091 605,02	1,01
TOTAL BELGIQUE			55 092 325,25	1,12
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 050721 FIX	EUR	30 000 000	30 038 707,45	0,60
TOTAL DANEMARK			30 038 707,45	0,60
ESPAGNE				
ENDESA SA 070621 FIX -0.485	EUR	45 000 000	45 037 618,92	0,92
ENDE ZCP 06-04-21	EUR	45 000 000	45 005 413,07	0,90
ENDE ZCP 08-04-21	EUR	15 000 000	15 002 227,40	0,30
TOTAL ESPAGNE			105 045 259,39	2,12
FRANCE				
ALSTOM SA 010721 FIX -0.475	EUR	5 000 000	5 006 010,69	0,10
BANQUE PALATINE 030921 FIX -0.42	EUR	15 000 000	15 030 780,96	0,31
BANQUE PALATINE 100921 OIS 0.03	EUR	19 000 000	18 977 197,38	0,39
BANQUE PALATINE 110521 FIX -0.54	EUR	25 000 000	25 015 724,23	0,50
BANQUE PALATINE 261121 OIS 0.025	EUR	20 000 000	19 971 280,15	0,40
BANQUE PALATINE 300821 OIS 0.05	EUR	15 000 000	14 971 368,59	0,31
BFCM (BANQUE F 130821 OIS 0.1	EUR	30 000 000	29 942 392,68	0,61
BFCM (BANQUE FE 191121 OIS 0.03	EUR	30 000 000	29 956 816,50	0,61
BFCM (BANQUE FED 130721 FIX -0.33	EUR	30 000 000	30 041 440,60	0,61
BPCE 050821 FIX -0.4	EUR	30 000 000	30 050 885,16	0,60
BPCE 110821 OIS 0.09	EUR	30 000 000	29 938 101,02	0,61
BPCE 180621 OIS 0.28	EUR	30 000 000	29 975 933,93	0,61
CA CONSUMER FINANCE 190421 FIX -0.54	EUR	30 000 000	30 010 160,75	0,61
CAISSE REG. DE C 031221 OIS 0.025	EUR	20 000 000	19 972 120,46	0,41
CAISSE REGIONALE 010721 FIX -0.33	EUR	10 500 000	10 512 969,46	0,21
CAISSE REGIONALE 030921 FIX -0.41	EUR	30 000 000	30 061 684,01	0,60
CAISSE REGIONALE 251121 OIS 0.025	EUR	20 000 000	19 970 257,53	0,40
CRCAM PYRENEES GASCOGNE 020921 FIX -0.41	EUR	20 000 000	20 040 427,88	0,41
CRCAM PYRENEES GASCOGNE 031221 OIS 0.11	EUR	15 000 000	14 979 151,21	0,30
CREDIT MUTUEL ARKEA 051121 OISEST 0.12	EUR	30 000 000	29 952 155,07	0,60
CREDIT MUTUEL ARKEA 090721 FIX -0.34	EUR	30 000 000	30 040 449,01	0,60
CREDIT MUTUEL ARKEA 100621 FIX -0.12	EUR	30 000 000	30 028 753,57	0,61
CREDIT MUTUEL ARKEA 190421 FIX -0.55	EUR	30 000 000	30 010 191,47	0,61
ELIS SA EX HOLDELIS SA 050521 FIX 0.3	EUR	5 000 000	4 999 205,23	0,10
ELIS SA EX HOLDELIS SA 050821 FIX 0.23	EUR	8 500 000	8 494 072,63	0,17
ELIS SA EX HOLDELIS SA 051121 FIX 0.25	EUR	5 000 000	4 993 356,40	0,11
FAURECIA 020222 FIX 0.34	EUR	15 000 000	14 964 760,21	0,31
FAURECIA 211021 FIX 0.4	EUR	15 000 000	14 982 966,68	0,31
FAURECIA 290921 FIX 0.45	EUR	25 000 000	24 976 640,07	0,51
FRENCH REP ZCP 23-06-21	EUR	50 000 000	50 073 001,41	1,02
GROUPE EIFFAGE 051121 FIX -0.405	EUR	15 000 000	15 037 975,95	0,30
ILIAD SA 110222 FIX -0.27	EUR	27 000 000	27 053 567,71	0,55

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILIAD SA 140122 FIX -0.3	EUR	5 000 000	5 009 812,06	0,10
ILIAD SA 221221 FIX -0.25	EUR	15 000 000	15 027 887,81	0,31
ILIAD SA 270821 FIX -0.16	EUR	15 000 000	15 019 257,19	0,31
LA BANQUE POSTALE 010421 FIX -0.6	EUR	250 000 000	250 004 166,73	5,06
LMA SA 100521 FIX -0.54	EUR	30 000 000	30 018 215,45	0,61
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 270521 F	EUR	12 000 000	12 000 199,49	0,24
RCI BANQUE 111021 FIX -0.46	EUR	20 000 000	20 048 810,02	0,40
RENAULT CREDIT I 150921 FIX -0.35	EUR	30 000 000	30 061 289,45	0,61
RENAULT SA 030621 FIX -0.085	EUR	10 000 000	10 003 429,08	0,21
RENAULT SA 090821 FIX -0.025	EUR	20 000 000	20 004 711,77	0,41
RENAULT SA 140621 FIX -0.045	EUR	20 000 000	20 006 172,19	0,40
RENAULT SA 150421 FIX -0.02	EUR	20 000 000	20 001 774,86	0,40
RENAULT SA 170521 FIX -0.045	EUR	15 000 000	15 003 788,10	0,31
RENAULT SA 210621 FIX -0.085	EUR	5 000 000	5 001 354,26	0,10
RENAULT SA 220421 FIX -0.1	EUR	30 000 000	30 003 726,28	0,61
RENAULT SA 270821 FIX -0.03	EUR	27 000 000	27 006 691,21	0,54
RENAULT SA 290421 FIX -0.12	EUR	25 000 000	25 003 992,48	0,51
SAVENCIA SA 010621 FIX -0.31	EUR	15 000 000	15 008 166,98	0,30
SAVENCIA SA 070421 FIX -0.25	EUR	10 000 000	10 000 982,32	0,20
SAVENCIA SA 080621 FIX -0.32	EUR	5 000 000	5 003 119,59	0,10
SAVENCIA SA 090621 FIX -0.32	EUR	15 000 000	15 009 492,03	0,30
SAVENCIA SA 290621 FIX -0.36	EUR	18 000 000	18 016 395,08	0,37
SOCIETE GENERALE SA 010621 FIX -0.14	EUR	30 000 000	30 025 167,57	0,61
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 090421 FIX -	EUR	5 000 000	5 000 867,78	0,10
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 260421 FIX -0.44	EUR	12 500 000	12 504 052,76	0,25
VALEO SA 010222 FIX -0.16	EUR	7 500 000	7 509 631,92	0,15
VALEO SA 030921 FIX -0.235	EUR	8 000 000	8 008 213,30	0,16
VALEO SA 050521 FIX -0.24	EUR	20 000 000	20 004 824,62	0,41
VALEO SA 170521 FIX -0.225	EUR	10 000 000	10 003 159,13	0,20
VALEO SA 190521 FIX -0.22	EUR	30 000 000	30 009 834,85	0,61
VALEO SA 250122 FIX -0.15	EUR	15 000 000	15 019 158,94	0,30
VALEO SA 290621 FIX -0.285	EUR	60 000 000	60 043 256,51	1,21
VALEO ZCP 30-04-21	EUR	15 000 000	15 003 155,12	0,30
VENCIA ZCP 11-06-21	EUR	8 000 000	8 004 959,47	0,16
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 010421 FIX -0.55	EUR	20 000 000	20 000 305,56	0,40
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 220921 FIX -0.42	EUR	25 000 000	25 055 792,31	0,50
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 250821 FIX -0.41	EUR	30 000 000	30 057 660,72	0,61
TOTAL FRANCE			1 618 545 273,59	32,77
IRLANDE				
MATCHPOINT FINANCE PUBLIC LTD 190421 FIX -0.55	EUR	30 000 000	30 010 186,37	0,61
TOTAL IRLANDE			30 010 186,37	0,61
ITALIE				
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-12-21	EUR	25 000 000	25 085 601,83	0,51
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-04-21	EUR	20 000 000	20 008 397,41	0,41
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-08-21	EUR	25 000 000	25 052 147,44	0,50
ITALY BUONI TES BOT ZCP 300621	EUR	50 000 000	50 065 711,25	1,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT SPA 080721 FIX -0.11	EUR	30 000 000	30 039 622,73	0,61
UNICREDIT SPA 101121 OIS 0.07	EUR	30 000 000	29 964 449,98	0,61
UNICREDIT SPA 300621 FIX -0.05	EUR	30 000 000	30 036 554,78	0,61
TOTAL ITALIE			210 252 485,42	4,26
LUXEMBOURG				
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 060821 FIX -0.145	EUR	20 000 000	20 034 110,96	0,41
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 090222 FI	EUR	30 000 000	30 119 113,78	0,61
TOTAL LUXEMBOURG			50 153 224,74	1,02
ROYAUME-UNI				
BARC B OISEST+0.1% 01-02-22	EUR	30 000 000	29 974 190,03	0,61
BARC B OISEST+0.13% 30-03-22	EUR	50 000 000	49 999 388,89	1,01
BARCLAYS BANK PLC 030521 OIS 0.21	EUR	25 000 000	24 961 915,05	0,50
UNICREDIT SPA 030921 FIX -0.3	EUR	30 000 000	30 062 207,88	0,61
UNICREDIT SPA 130821 FIX -0.24	EUR	30 000 000	30 053 874,39	0,61
UNICREDIT SPA-LON 161121 OIS 0.5	EUR	20 000 000	20 007 543,65	0,41
UNICREDIT SPA LONDON 270721 FIX -0.21	EUR	20 000 000	20 031 535,13	0,41
UNIC SPAL BRAN ZCP 13-07-21	EUR	20 000 000	20 027 731,44	0,40
UNIC SPAL BRAN ZCP 23-09-21	EUR	30 000 000	30 069 665,26	0,61
TOTAL ROYAUME-UNI			255 188 051,72	5,17
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 389 376 357,84	48,38
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN AG 280122 FIX -0.305	EUR	25 000 000	25 062 850,60	0,51
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 280222	EUR	41 000 000	41 135 081,99	0,83
TOTAL ALLEMAGNE			66 197 932,59	1,34
ESPAGNE				
FERROVIAL SA 010621 FIX -0.14	EUR	20 500 000	20 515 969,78	0,41
FERROVIAL SA 010921 FIX -0.11	EUR	25 000 000	25 044 774,28	0,51
FERROVIAL SA 090921 FIX -0.16	EUR	20 000 000	20 037 776,80	0,41
FERROVIAL SA 200421 FIX -0.48	EUR	25 000 000	25 007 485,03	0,50
TOTAL ESPAGNE			90 606 005,89	1,83
FRANCE				
LMA SA 230821 FIX -0.47	EUR	35 000 000	35 068 489,94	0,71
TOTAL FRANCE			35 068 489,94	0,71
IRLANDE				
ARABELLA FINANCE 060421 FIX -0.35	EUR	30 000 000	30 003 689,39	0,61
ARABELLA FINANCE 080621 FIX -0.39	EUR	20 000 000	20 014 942,69	0,40
ARABELLA FINANCE 100521 FIX -0.37	EUR	25 000 000	25 011 659,23	0,51
ARABELLA FINANCE 110621 FIX -0.39	EUR	20 000 000	20 015 922,15	0,41
ARABELLA FINANCE 120421 FIX -0.33	EUR	30 000 000	30 005 069,49	0,60
ARABELLA FINANCE 120521 FIX -0.37	EUR	50 000 000	50 024 262,95	1,01
ARABELLA FINANCE 180521 FIX -0.37	EUR	45 000 000	45 024 395,74	0,91
ARABELLA FINANCE 290421 FIX -0.37	EUR	30 000 000	30 010 713,14	0,61
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 020222 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 111 667,73	0,61
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 030921	EUR	15 000 000	15 030 882,81	0,31

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 070322	EUR	30 000 000	30 120 222,15	0,60
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 120721 FIX -0.04	EUR	30 000 000	30 041 388,44	0,61
TOTAL IRLANDE			355 414 815,91	7,19
ITALIE				
SNAM SPA 040521 FIX -0.45	EUR	50 000 000	50 022 735,61	1,01
TOTAL ITALIE			50 022 735,61	1,01
LUXEMBOURG				
INTESA SANPAOLO 040821 FIX -0.18	EUR	30 000 000	30 050 321,91	0,61
INTESA SANPAOLO 070322 FIX -0.42	EUR	30 000 000	30 120 222,15	0,61
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 19052	EUR	25 000 000	25 016 646,73	0,51
TOTAL LUXEMBOURG			85 187 190,79	1,73
PAYS-BAS				
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 060421 FIX -0.46	EUR	25 000 000	25 001 597,32	0,51
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 100521 FIX -0.39	EUR	15 000 000	15 006 949,81	0,30
NATWEST MARKETS NV 300322 FIX -0.45	EUR	20 000 000	20 091 415,94	0,41
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 300421 F	EUR	30 000 000	30 014 678,20	0,60
TELEFONICA EUROPE BV 070621 FIX -0.46	EUR	30 000 000	30 027 116,76	0,61
TELEFONICA EUROPE BV 090621 FIX -0.46	EUR	30 000 000	30 027 299,35	0,61
TELEFONICA EUROPE BV 120721 FIX -0.47	EUR	20 000 000	20 026 662,05	0,41
TELEFONICA EUROPE BV 200721 FIX -0.465	EUR	30 000 000	30 041 407,05	0,61
TELEFONICA EUROPE BV 240921 FIX -0.455	EUR	37 000 000	37 082 449,04	0,75
TOTAL PAYS-BAS			237 319 575,52	4,81
ROYAUME-UNI				
NATIONAL GRID PLC 070421 FIX -0.52	EUR	10 000 000	10 001 522,86	0,20
NATWEST MARKETS PLC 020322 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 126 969,20	0,61
NATWEST MARKETS PLC 210122 FIX -0.45	EUR	34 500 000	34 633 446,58	0,71
NATWEST MARKETS PLC 280322 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 136 747,20	0,61
TOTAL ROYAUME-UNI			104 898 685,84	2,13
SUEDE				
VATTENFALL AB 170621 FIX 0.3	EUR	15 000 000	15 004 829,96	0,31
TOTAL SUEDE			15 004 829,96	0,31
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 039 720 262,05	21,06
TOTAL Titres de créances			3 429 096 619,89	69,44
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OIS/0.0/FIX/-0.48	EUR	50 000 000	7 416,50	
OIS/0.0/FIX/-0.485	EUR	70 000 000	17 287,20	
OIS/0.0/FIX/-0.495	EUR	100 000 000	20 487,00	
OIS/0.0/FIX/-0.495	EUR	70 000 000	9 970,80	
OIS/0.0/FIX/-0.503	EUR	50 000 000	5 839,00	
OIS/0.0/FIX/-0.508	EUR	30 000 000	10 430,10	
OIS/0.0/FIX/-0.51	EUR	60 000 000	17 647,80	
OIS/0.0/FIX/-0.515	EUR	30 000 000	12 645,00	
OIS/0.0/FIX/-0.519	EUR	30 000 000	11 672,40	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	50 000 000	-4 560,50	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	40 000 000	-1 486,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	50 000 000	-1 618,50	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	100 000 000	312,00	
TOTAL Swaps de taux			106 042,80	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			106 042,80	
TOTAL Instrument financier à terme			106 042,80	
Créances			299 787,33	0,01
Dettes			-75 431 187,70	-1,53
Comptes financiers			959 861 631,07	19,44
Actif net			4 938 368 538,00	100,00

Parts GROUPAMA ENTREPRISES ID	EUR	350,1700	9 847,95	
Parts GROUPAMA ENTREPRISES M	EUR	131 920,10500	1 036,47	
Parts GROUPAMA ENTREPRISES N	EUR	403 793,52590	557,69	
Parts GROUPAMA ENTREPRISES R	EUR	157 630,197	496,07	
Parts GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	1 987 795,36980	2 261,20	

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part I, C - Code ISIN : FR0010213355

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts est comprise dans une fourchette de 0 à 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part N, C - Code ISIN : FR0010288316

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts est comprise dans une fourchette de 0 à 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part M, C - Code ISIN : FR0010693051

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts est comprise dans une fourchette de 0 à 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part I, D - Code ISIN : FR0010914978

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts est comprise dans une fourchette de 0 à 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ART.173 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

**GROUPAMA
ENTREPRISES 2021**

LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ART.173 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion des OPC

1. Présentation du FCP GROUPAMA ENTREPRISES
2. La politique ESG de Groupama AM
3. Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale
4. Focus sur notre analyse climat
5. La politique d'exclusion Charbon
6. La liste des grands risques ESG
7. La démarche d'engagement actionnarial
8. Le processus d'intégration ESG pour le FCP GROUPAMA ENTREPRISES
9. Le reporting pour le FCP GROUPAMA ENTREPRISES

PRESENTATION DU FCP GROUPAMA ENTREPRISES

NOM DU FCP	GROUPAMA ENTREPRISES
Classification	Monétaire court terme
Encours > 500 M€	OUI
Encours au 31/03/2021 <i>(toutes parts, en M€)</i>	4 938
Stratégie du FCP (synthèse)	<p>L'objectif de gestion est de réaliser un rendement net de frais de gestion légèrement supérieur à celui de l'indice EONIA capitalisé sur la durée de placement recommandée.</p> <p>Principales sources de performances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité crédit déterminée, notamment, en fonction de l'analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou les anticipations d'intervention par les banques centrales. - La sensibilité taux, issue, entre autres, de l'analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme. - L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions de comités internes. <p>L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion ainsi qu'en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.</p>
Durée de placement minimum recommandée	1 mois
Comptabilisation dans les encours classés ESG	OUI
Catégorie encours ESG	Intégration ESG Monétaire

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

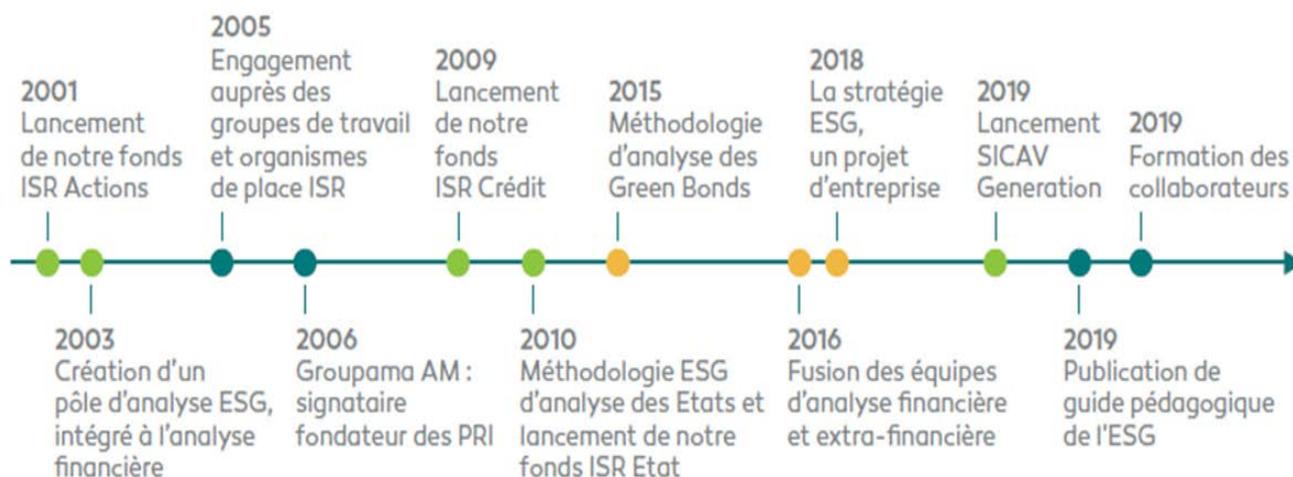
UN MONDE EN MUTATION

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée**.

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique) qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :**



GROUPAMA AM, PIONNIER DE LA FINANCE DURABLE



LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN ENGAGEMENT FORT DANS LA DURÉE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière. Aujourd'hui, **3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG**. Avec la définition et l'implémentation d'une nouvelle Stratégie ESG depuis mai 2018, **l'ambition de Groupama AM est de répondre à trois orientations** :

- Achever l'intégration dans l'analyse fondamentale des émetteurs les enjeux liés aux trois transitions
- Formaliser la prise en compte de ces enjeux dans nos décisions d'investissement
- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable.

UNE GOUVERNANCE ESG RATTACHÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

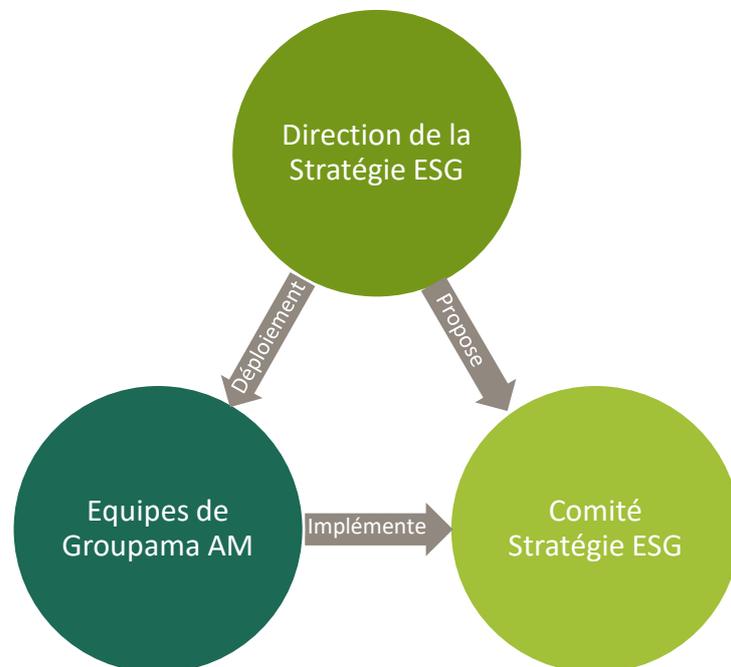
Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, directement rattachée au Directeur Général**.

Une nouvelle politique ESG a ainsi été définie en juin 2018, avec pour objectifs d'une part de diffuser la prise en compte des critères ESG à l'ensemble des équipes et d'autre part d'enrichir notre offre de produits ESG.

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le **Comité Stratégie ESG**, présidé par le Directeur Général, qui se réunit à une fréquence trimestrielle. De nombreuses équipes de Groupama AM - Gestions, Recherche, Développement, Communication, RSE, Reporting - sont impliquées et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'Intégration ESG.

Rappelons que, signe de son engagement historique, Groupama AM a été un des **signataires fondateurs des PRI en 2006**. Confirmant sa progression, il a obtenu la **Notation maximale A+** attribuée par les PRI pour son rapport 2019 sur sa politique d'intégration ESG.

Par ailleurs, Groupama AM est **membre actif de différentes initiatives influentes** : le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), l'EUROSIF ⁽¹⁾, le SPAINSIF ⁽²⁾, l'Association Française de Gestion (AFG), la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Paris Europlace, Finance for Tomorrow et l'Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises.



Le Comité de Direction est également informé tous les mois de l'évolution du déploiement de cette Stratégie ESG.

⁽¹⁾ European association for the promotion and advancement of sustainable and responsible investment across Europe

⁽²⁾ Organisme espagnol de promotion de l'Investissement Responsable

UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE INTÉGRÉE UNIQUE SUR LA PLACE

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement **une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique**. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

En 2016, Groupama AM a franchi **une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG**. Aussi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Les anciens analystes ESG ont quant à eux acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

Aujourd'hui, **chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre**. Le département de la Recherche comprend 12 analystes financiers et ESG, dont 3 analystes référents dédiés à l'étude de chaque pilier E, S, G et 4 économistes pays.

NOS SOURCES D'ANALYSE ESG

VIGEO EIRIS

- › Analyse **sociale** et **environnementale** des entreprises
- › Analyse de la **gouvernance** des collectivités publiques, des sociétés cotées et non cotées
- › Analyse et suivi des **controverses**

ISS ETHIX

- › Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution de **MAP*** et de **BASM****
- › Analyse de résolution d'AG et aide à l'application de la politique de vote

* mines antipersonnel ** bombes à sous munitions BASM



UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

DES OUTILS PROPRIÉTAIRES

L'analyse ESG intégrée à l'analyse financière est mise à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM. Ils disposent ainsi des **outils propriétaires « NotesESG® » et « AvisRecherche® »**, qui leur permettent de visualiser à la fois les études

macro-économiques et fondamentales, et les notations sur les critères E, S et G des entités couvertes par la Recherche. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension.

Portefolio Name	GICS level 2	Ticker	Identifiant	Non Titres	Ccy	Périème	%Expo Pre-Simul	%Expo Bnk Pre-Simul	%Ordres Simul	%Expo Sim rebasé 100	%Expo Post-Simul	%Bnk Post-Simul	Empreinte Carbonne	Empreinte Carbn (Bt)	Quantile Euro	Note ESG MSCI	Note ESG MSCI (BN)	Note GOV MSCI	Note GOV MSCI (BN)	Note EW MSCI	Note EW MSCI (BN)	Note RH MSCI	Note RH MSCI (BN)	Note SOC MSCI
							6,01	4,39	1,62	0,00	0,00	6,01	1,62	103	106	60,4	57,9	60,4	59,4	75,0	73,6	63,5	62,1	60,4
							0,73	0,48	0,25	0,00	0,00	0,73	0,25	107	107	50,0	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0	75,0	50,0
							2,51	1,39	1,11	0,00	0,00	2,51	1,11	52	52	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
							2,77	2,01	0,77	0,00	0,00	2,77	0,77	149	149	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
							6,13	6,46	-0,34	0,00	0,00	6,13	-0,34	5	5	78,9	66,4	27,8	39,3	91,1	72,7	87,8	66,6	75,5
							2,44	1,08	1,36	0,00	0,00	2,44	1,36	3	3	88,9	88,9	27,8	27,8	94,4	94,4	94,4	94,4	88,9
							3,69	2,18	1,51	0,00	0,00	3,69	1,51	6	6	72,2	72,2	27,8	27,8	88,9	88,9	83,3	83,3	66,7
							8,60	7,28	1,31	0,00	0,00	8,60	1,31	636	1 115	56,1	61,1	37,3	37,9	61,4	66,7	70,9	68,3	65,0

Emetteurs	Secteurs	Avis/Reco Action	Avis/Reco Taux LT	Avis/Reco Taux CT	Rcse Secteur	Pos. Conc.	Gouvernance	Rentabilité	Croissance	Solidité Financière	Liquidité	Event Risk	Qualité RH	Société	Env

UNE ANALYSE ESG ET FINANCIÈRE ABOUTISSANT À UNE RECOMMANDATION UNIQUE

L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

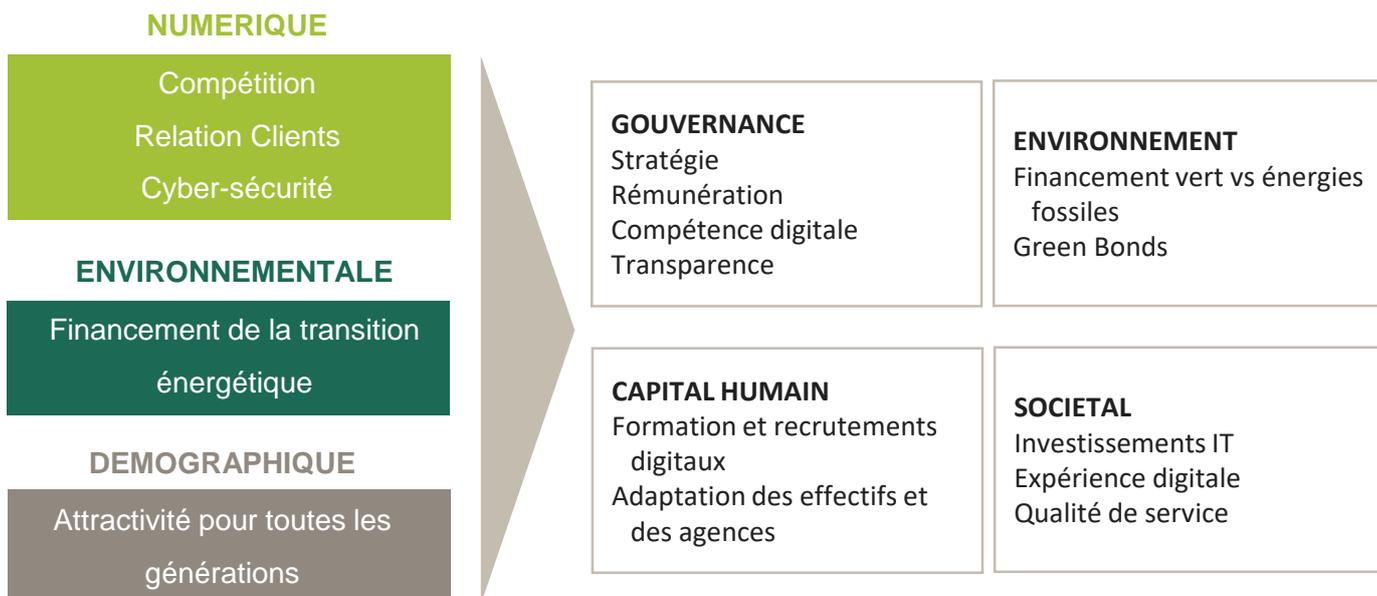
- **Définition des critères ESG matériels**

Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une **analyse top-down et bottom-up**.

Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur permettant d'évaluer si l'entreprise est **en capacité de se développer et comprendre son écosystème afin de créer de la valeur pour l'actionnaire**.

UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ESG SUR LE SECTEUR BANCAIRE



- **Impact sur les éléments financiers**

L'étude de ces critères ESG aboutit à une appréciation ESG sur trois crans (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective.

L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre **comment l'analyse de ces éléments extra-financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur.**



FOCUS SUR NOTRE ANALYSE CLIMAT

Nous avons la conviction que l'analyse des enjeux climatiques est une partie de l'analyse des enjeux et impacts environnementaux des valeurs. Afin d'avoir une vue globale de ces enjeux, nous nous appuyons sur 4 indicateurs.

-l'intensité carbone : en tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le périmètre : scope 1 (émissions directes) , scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie), scope 3 « amont » (autres émissions indirectement produites par l'organisation) normalisées par millions d'euro de chiffre d'affaires.

-la part verte : pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la Taxonomie européenne.

-la Net Environmental Contribution (NEC) : pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à + 100% , le + 100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique à un instant. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur est un indicateur avancé et cohérent avec la Taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».

-l'indicateur d'alignement scénario 2° : afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d' « Alignement de la stratégie d'une entreprise avec un scénario 2°C », qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel scénario.



POLITIQUE D'EXCLUSION CHARBON

Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels. Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, Groupama AM a décidé en 2019 de mettre en place une politique d'exclusion charbon.

L'objectif de cette politique est de diminuer notre exposition dans nos investissements aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition.

Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique c'est à dire aux activités d'extraction du charbon et à la production énergie à partir du charbon. Sont exclues toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité repose à 20% sur le charbon.

Ce seuil a été abaissé fin 2020 afin que notre politique charbon soit compatible avec un scénario 2°.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald qui publie la Global Coal Exit List des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM revoit les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List.

Si nos conclusions sont en phase avec les données provenant de la Global Coal Exit List alors même que l'entreprise a déterminé des objectifs de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour respecter un scénario 2°C, la valeur sera exclue de nos expositions actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste est revue une fois par an.

La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM sauf instruction contraire du client (dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés).



LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG**, la liste des Grands Risques ESG.

Les sociétés intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un downgrade significatif des agences.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

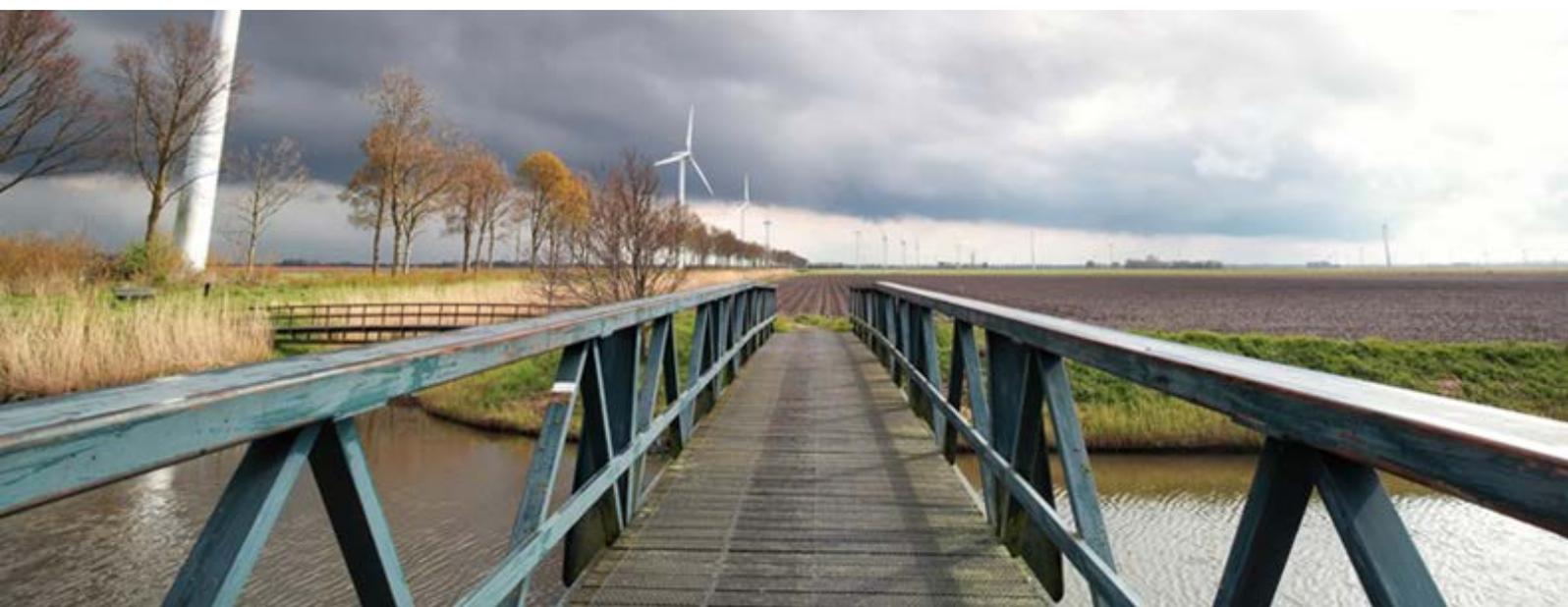
- Les entreprises ayant un niveau 4 ou 5 de controverses selon Vigéo Eiris, dont la controverse a été validée par la Recherche interne selon nos propres critères.

- les entreprises dont la gouvernance est notée «Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des 4 critères considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs de sortie), qui sont systématiquement revus tous les six mois.

L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par un Comité des Grands Risques ESG, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent émettre une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.



DEMARCHE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique d'engagement actionnarial de Groupama Asset Management constitue un **prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement**.

Elle s'articule autour d'une **politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG** et ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues en portefeuille
- Identifier et partager les bonnes pratiques ESG sectorielles auprès des entreprises détenues.

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial est une **démarche volontaire et constructive** d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises identifiées.

Notre démarche se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives, ainsi que grâce à une présence forte sur la Place de Paris.

- **Engagement individuel :**

- 1/ Un dialogue avec les sociétés :
 - rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
 - dialogue actionnarial suivi avec les sociétés ciblées

- 2/ Une politique de vote exigeante (en place depuis 2001), actualisée tous les ans. Mobilisant gérants, analystes et middle-office, l'exercice des droits de votes couvre plus de 200 assemblées générales dans l'ensemble des pays de l'espace européen

- 3/ La possibilité pour Groupama AM, au-delà des votes aux assemblées, de discuter en amont avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales.

- **Engagement collaboratif :**

En 2020, Groupama AM s'est associé à cinq nouvelles initiatives d'actions collaboratives, axées sur la Biodiversité, la Relance durable et le secteur pharma dans le contexte de crise sanitaire

UNE PRESENCE FORTE SUR LA PLACE DE PARIS

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable. Groupama AM a notamment la présidence du comité Finance Durable de l'Association Française de Gestion depuis mai 2015 et la co-présidence de la commission extra-financière de la Société Française des Analyses Financiers (SFAF) depuis 2014.

PROCESSUS D'INTÉGRATION ESG POUR LE FCP GROUPAMA ENTREPRISES

FORMATION DES GÉRANTS MONÉTAIRES

Une des orientations de notre Stratégie ESG est de formaliser les processus d'intégration ESG dans nos gestions. Pour répondre à cette ambition, nous avons mis en place des **sessions de formations ESG pour nos gérants**, notamment nos gérants monétaires. Ces sessions de formation sont organisées en interne, animées par la Responsable de l'Intégration ESG. Elles doivent répondre à différents objectifs : **maîtriser les concepts clés, identification des sources de données ESG, capacité à identifier les enjeux ESG clés et à appréhender leur implication sur des éléments financiers.**

FORMALISATION DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG POUR LE FCP GROUPAMA ENTREPRISES

Nous sommes convaincus qu'un processus d'intégration ESG dans les décisions de gestion, c'est-à-dire intégrant les éléments ESG les plus matériels en cohérence avec la stratégie du fonds, est le processus le plus adapté à une gestion de fonds monétaires. En effet, celle-ci rencontre différentes contraintes limitant la prise en compte globale et systématique de l'ensemble des enjeux ESG : un univers d'investissement restreint avec des émetteurs récurrents et un horizon d'investissement pouvant être de très court terme, en décalage avec l'horizon de certains enjeux environnementaux et sociaux. **Notre processus d'intégration ESG pour nos fonds monétaires est un processus formalisé adapté aux spécificités de cette gestion, fondé sur deux axes.**

Des exclusions systématiques :

- Toute opération de titrisation complexe
- Toute structure enregistrée dans des paradis fiscaux
- Toute entité placée sur la liste noire du GAFI
- Toute société impliquée dans la production, la vente et le stockage de bombes à sous munitions et /ou mines anti-personnel
- **La définition d'une liste d'émetteurs éligibles déterminée en Comité monétaire :**
- **Prise en compte systématique de la Liste des Grands Risques ESG :** pour l'ensemble des émetteurs placés sur cette liste, le Comité monétaire limite l'autorisation aux titres dont la maturité est inférieure à un an.
- **Prise en compte des éléments ESG impactant la recommandation globale de l'émetteur :** un émetteur ayant fait l'objet d'une recommandation globale négative ne peut faire partie des émetteurs autorisés par le Comité monétaire.

COMITÉ MONÉTAIRE

Le Comité Monétaire définit et met à jour les limites internes portant sur les maturités des investissements des fonds monétaires de Groupama AM : liste des émetteurs autorisés ainsi que les maturités limites que le pôle de Gestion Monétaire est autorisé à investir sur chaque émetteur.

REPORTING POUR LE FCP GROUPAMA ENTREPRISES

INTENSITE CARBONE

En termes d'intensité carbone du portefeuille à fin mars 2021, le calcul ressort à 232 tonnes d'équivalent CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le calcul ^[1] de cette intensité carbone est basée sur des données du fournisseur d'information financières Icare & Consult.

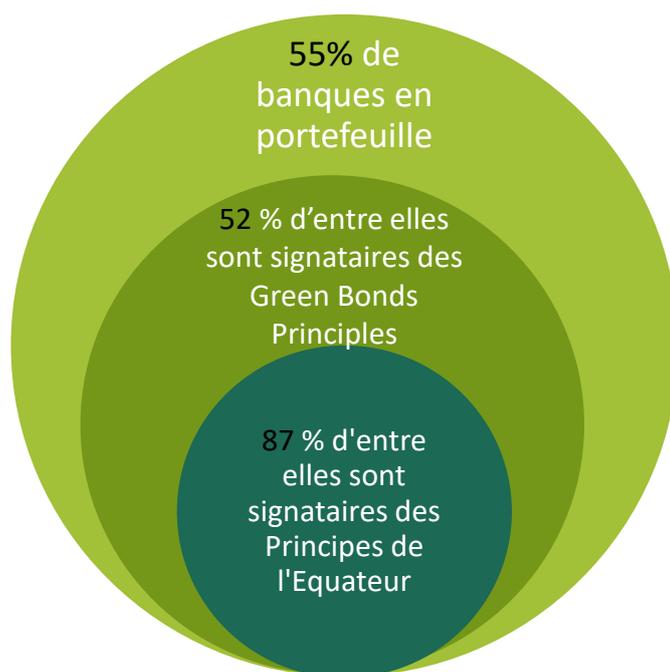
SUIVI DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FINANCIER

Afin de mieux comprendre l'impact d'un portefeuille sur les enjeux climatiques, il est important de ne pas s'arrêter à sa seule intensité carbone. Le secteur bancaire est un des secteurs dont les émissions directes de CO2 sont les plus faibles, alors même qu'un enjeu essentiel de la transition énergétique est la question de son financement. Ainsi, nous suivons deux indicateurs :

La part des banques en portefeuilles signataires des Green Bonds Principes : les émissions de plus en plus nombreuses de Green Bonds sont le signe de l'implication croissante du secteur financier dans le financement de la transition environnementale. Les Green Bonds sont des émissions obligataires destinées à financer des projets contribuant à la transition écologique et environnementale. Les Green Bond Principles fournissent des lignes directrices sur les éléments nécessaires à l'émission d'un Green Bond, et facilitent la structuration des transactions par les banques arrangeuses, via la promotion de standards de marché.

Nous utilisons les émissions de gaz à effet de serre :

- Scope 1 : émissions directes émises.
- Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'énergie (électricité, chaleur ou vapeur).
- Scope 3 : émissions directes des fournisseurs de premier rang de l'entreprise considérée.



La part des banques en portefeuilles signataires des Principes de l'Equateur : en signant volontairement ces principes créés en 2003, une banque s'engage à évaluer les impacts sociaux et environnementaux et à les prendre en compte dans le choix des projets qu'elle finance.

[1]
$$\sum \frac{\text{Emissions de GES (gaz à effet de serre)}}{\text{chiffre d'affaires}} * \text{Poids de l'émetteur}$$

GLOSSAIRE

ESG :

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion des investissements et des entreprises.

ISR :

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable

RSE:

La RSE (Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises) correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans leur activités.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent émettre une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.

TEE :

La TEE (Transition Energétique et Ecologique) est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.



AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.com. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Tél.: 01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93

Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris

Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com